

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
LUNDI 26 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-004

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, à dix-neuf heures,
Présents : 47 le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés : 23 la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 7 après convocation légale en date du 20 janvier 2026, sous
Votants : 54 la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Annick MALLET, M. Gilbert GLANDIERES, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVUCH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETTIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Robert BOUDON, M. Joël BRUN, MME Yolande CHASSANG, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Martine GUIBERT, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Axel JOURQUIN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à M. Christophe VIDAL
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Christian GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Christian GRENIER donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **03 FEV. 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **03 FEV. 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**OBJET : HABITAT - CONVENTION CADRE PETITES VILLES DE DEMAIN
VALANT OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE -
AVENANT N°1**

RAPPORTEUR : Monsieur Pierre CHASSANG

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-157 du Conseil communautaire de Saint-Flour Communauté en date du 3 juillet 2023 portant adoption de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire pour Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour et Saint-Flour Communauté ;

Vu la signature de la convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire le 5 septembre 2023 par toutes les parties ;

Vu les échanges lors du Comité de Pilotage Petites Villes de Demain tenu le 10 décembre 2025 ;

Considérant que deux nouvelles fiches actions doivent être intégrées à la convention car relevant d'un caractère central et de revitalisation pour les communes de Chaudes-Aigues et Saint-Flour ;

Considérant qu'une fiche action doit être supprimée après délibération décidant de l'abandon du projet par le conseil municipal de Pierrefort datant du 20 février 2024 ;

Vu le projet d'avenant n°1 annexé à la délibération ;

Vu les projets des nouvelles fiches actions annexés à la délibération ;

Vu l'avis dématérialisé du bureau exécutif en date du 8 janvier 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE l'avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain
valant Opération de Revitalisation de Territoire tel qu'annexé à la délibération ;**

**AUTORISE Madame le Président à signer tous documents afférents à cet
avenant.**

POUR : 54 VOIX

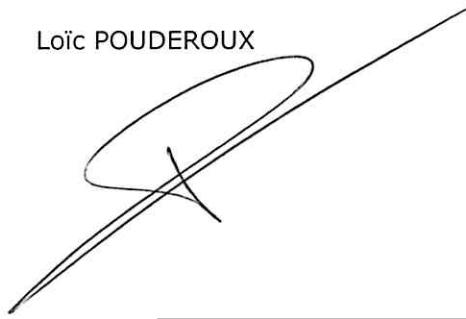
Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,
Céline CHARRIAUD

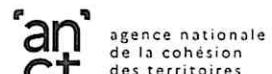


Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-004-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026



Avenant n°1
à la
CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
VALANT
OPERATION DE REVITALISATION
DU TERRITOIRE (ORT)

pour

**Chaudes-Aigues, Pierrefort, Saint-Flour
et Saint-Flour Communauté**

ENTRE

La commune de CHAUDES-AIGUES

Représentée par Michel BROUSSE, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°X en date du XXX,

Ci-après désignée par « la commune de Chaudes-Aigues, »

La commune de PIERREFORT

Représentée par René PELISSIER, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX,

Ci-après désignée par « la commune de Pierrefort, »

La commune de SAINT-FLOUR

Représenté par Philippe DELORT, Maire, autorisé à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX

Ci-après désignée par « la commune de Saint-Flour, »

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-004-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026

SAINTE FLOUR COMMUNAUTÉ

Représentée par sa Présidente Céline CHARRIAUD, autorisée à l'effet des présentes par délibération n°XXX en date du XXX,
Ci-après désignée par le territoire,

D'une part,

ET

L'ÉTAT,

Représenté par Monsieur Philippe LOOS, Préfet du Cantal,
représentant de l'ANCT,
Ci-après désigné par l'État ;

Le Conseil Départemental du Cantal

Représenté par Bruno FAURE, Président,
Ci-après désigné par le Conseil Départemental du Cantal

D'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, afin de conduire les grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La **Convention cadre « Petites villes de demain » (PVD)** valant Opération de Revitalisation de Territoire précisant l'application de ce programme aux trois communes lauréates du programme et de Saint-Flour Communauté a été signée le 5 septembre 2023. Sa mise à jour en a été approuvée par les instances de gouvernance de la Convention, en comité de projet PVD le 10/12/2025.

Article 1 - Objet de l'avenant à la Convention

Prévu à l'article 11 de la Convention cadre PVD, le présent avenant a pour objet de mettre à jour le plan d'actions figurant à l'annexe 3 de ladite convention.

Article 2 – Contenu de l'avenant : modifications des annexes

L'annexe n°3 « Fiches Actions – ORT » de la convention signée le 5 septembre 2023, est complétée par la nouvelle annexe n°1 attachée à ce présent avenant.

Le plan d'actions figurant en annexe 3 de la Convention cadre « Petites villes de demain » (PWD) signée le 5 septembre 2023 est modifié ainsi qu'il suit :

Nom du projet / action	Maître d'ouvrage	Périmètre	Calendrier	Référence Fiche action	Commentaire Avenant n°1
Créer de l'habitat inclusif et partagé à Pierrefort	Commune de Pierrefort	Hors périmètre ORT de Pierrefort		3.1.2	Suppression (action abandonnée suite au désistement d'un financeur)
Accompagner la création d'un tiers-lieu social	À définir, potentiellement un Groupement d'associations caritatives sanfloraines	ORT - Commune de Saint-Flour	2026-2035	2.5.7 (nouvelle)	Nouveau projet
Dans le cadre du programme européen ThermEcoWat, conduire une réflexion sur la gestion de l'eau thermale au regard du dérèglement climatique	Commune de Chaudes-Aigues Saint-Flour Communauté (ou société de projet)	Commune de Chaudes-Aigues	2026-2028	4.2.4 (nouvelle)	Nouveau projet

Les autres stipulations et annexes de la convention signée le 5 septembre 2023 demeurent inchangées.

Les nouvelles fiches actions intégrant le Plan d'actions de la convention cadre PVD/ORT figurent en Annexe 1 du présent avenant.

Article 3 – Entrée en vigueur de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

Annexe 1 – Nouvelles Fiches Actions

Fait en 6 exemplaires à Saint-Flour, le

2026,

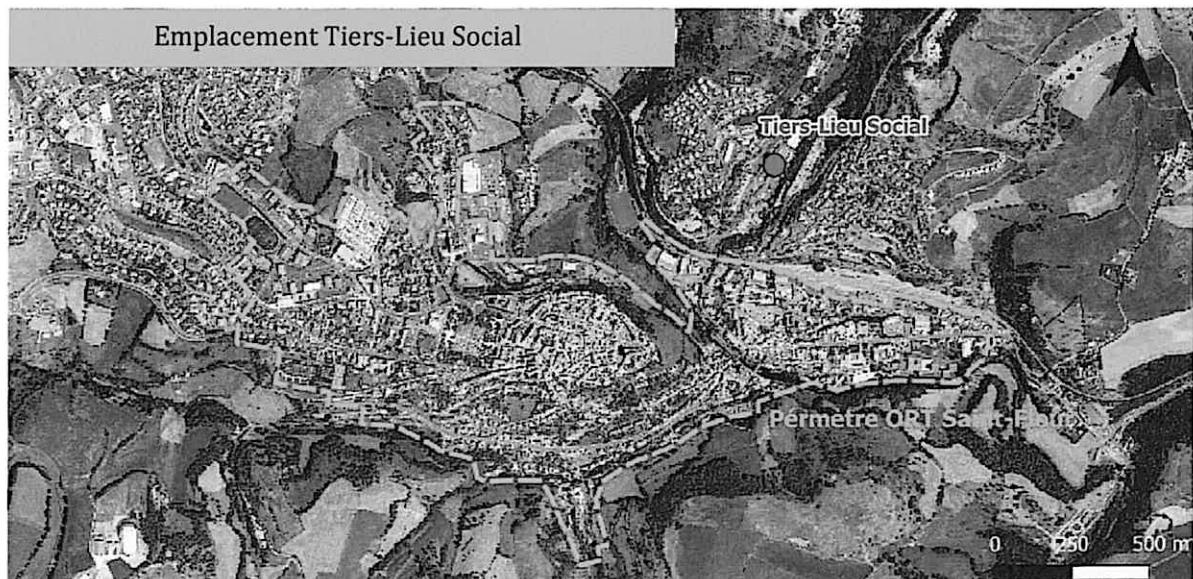
Pour Saint-Flour Communauté, la Présidente Madame Céline CHARRIAUD	Pour la Commune de Chaudes-Aigues, le Maire Monsieur Michel BROUSSE
Pour la Commune de Pierrefort, le Maire Monsieur René PELISSIER	Pour la Commune de Saint-Flour, le Maire Monsieur Philippe DELORT
Pour le Département du Cantal, le Président Monsieur Bruno FAURE	Pour l'État, le Préfet du Cantal, Monsieur Philippe LOOS

FICHE ACTION N° 2.5.7

Accompagner la création d'un Tiers Lieu Social

Action nom	Accompagnement la création d'un Tiers-Lieu Social
Action n°	2.5.7
Axe ORT	Axe 5 – Construire une stratégie d'amélioration et de développement des équipements, des services publics, de l'offre culturelle et de loisirs.
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	À définir, potentiellement un Groupement d'associations caritatives sanfloraines
Périmètre / secteur d'intervention	Commune de Saint-Flour – Hors périmètre ORT
Description de l'action	<p>L'objectif de cette action est d'accompagner les associations caritatives porteuses d'un projet de création de tiers-lieu social sur la commune de Saint-Flour.</p> <p>La commune de Saint-Flour est aujourd'hui propriétaire des bâtiments identifiés pour ce projet et s'est engagée à vendre les bâtiments au groupement d'associations.</p> <p>Ce tiers-lieu social doit être reconnu par le territoire comme un outil de développement dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et comme un projet structurant et original. Il doit permettre de faciliter et de développer l'activité de chacune des associations avec des locaux adaptés, la création d'une résidence sociale pour Emmaüs Cantal, ainsi que des espaces partagés pour assurer un meilleur accueil des personnes et proposer d'autres services : salle de réunion commune, café associatif-petite restauration, activités culturelles...</p>
Partenaires	Ville de Saint-Flour (AMO) – Villages Vivants
Dépenses prévisionnel/définitif	Etude de faisabilité, marché de maîtrise d'œuvre et travaux à définir.
Plan de financement prévisionnel / définitif	En cours d'étude
Calendrier	Long terme : 2026-2028
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de bénéficiaires des associations Nombre de visiteurs
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce tiers-lieu, premier espace hybride de la ville de Saint-Flour, permettra de favoriser les rencontres, la création de projets collectifs, l'accès à des services

	ou des outils partagés et contribuera concrètement à l'animation et la vitalité du territoire sanflorain.
Annexes	



FICHE ACTION N° 4.2.4

Dans le cadre du programme européen ThermEcoWat, conduire une réflexion sur la gestion de l'eau thermale au regard du dérèglement climatique

Action nom	Dans le cadre du programme européen ThermEcoWat, conduire une réflexion sur la gestion de l'eau thermale au regard du dérèglement climatique.
Action n°	4.2.4
Axe ORT	Axe 2 – Favoriser un développement économique, touristique et commercial équilibré.
Statut	Engagé
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Chaudes-Aigues – Saint-Flour Communauté (ou société de projet)
Périmètre / secteur d'intervention	Commune de Chaudes-Aigues – Périmètre ORT
Description de l'action	<p>La commune de Chaudes-Aigues fait partie des sites pilotes retenus dans le cadre du programme européen ThermEcoWat avec les communes de São Pedro do sul au Portugal et Caldes de Montbui en Espagne. Ce programme a pour but de conduire une réflexion sur la gestion de l'eau thermale au regard du dérèglement climatique. En lien avec ce programme, la commune souhaite développer en lien avec ses partenaires un programme d'actions qui comprendrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un comité de gestion de l'eau thermale sur la commune de Chaudes-Aigues. - La mise en place d'une métrologie sur la source du Par. - La mise en œuvre d'un système de refroidissement des eaux thermales (problématique de refroidissement du Remontalou). - La Création d'un réseau de chaleur géothermique. - Le développement d'activités économiques en lien avec l'eau chaude (activités de type serres agricoles) - Des interactions avec d'autres programmes européens tels que Aquapred (Programme de travail sur l'analyse en continu de la composition de l'eau) et ThermUSS (Vers une politique de santé globale et de durabilité en Auvergne-Rhône-Alpes) ...
Partenaires	Programme ThermEcoWat, Interreg, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Saint-Flour Communauté
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Métrologie : 80 000 € - Réseau de Chaleur : 1 500 000 € - Autres actions : à définir.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20260126-DELIB2026-004-DE
Date de télétransmission : 03/02/2026
Date de réception préfecture : 03/02/2026



Plan de financement	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de gestion de l'eau thermale et métrologie : 2026 - Réseau de chaleur : 2027/2028 - Activités économiques : horizon 2035
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Respect du calendrier de réalisation.
Conséquences sur la fonction de centralité	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du rôle de l'eau thermale dans l'activité de Chaudes-Aigues. - Rationalisation de l'utilisation de cette ressource abondante et peu chère. - Renforcement de l'attractivité de Chaudes-Aigues.
Annexes	